

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
Direction de la coordination et du management de
l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CÉDEX 1

Nos réf. : MA/CF-2017-02-0046

Nantes, le 2 février 2017

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier d'autorisation unique loi sur l'eau au titre de l'ordonnance N°2014-619 du 12 juin 2014 relatif à l'extension du plan d'épandage agricole des boues des stations d'épuration de Tougas (Saint-Herblain) et de Petite Californie (Bouguenais) de Nantes Métropole.

Les membres du bureau de la Commission locale de l'eau ont examiné ce dossier lors de sa réunion du 31 janvier 2017 et émettent un avis favorable.

Ils soulignent toutefois un manque de détails dans le dossier. En effet, l'atlas cartographique présente uniquement les cartes des parcelles aptes ou exclues pour l'épandage mais il ne permet pas d'apprécier la répartition, sur ces parcelles, des 4 classes d'aptitude des sols à l'épandage 0, 1A, 1B, 2.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire